



DECLARATION PREALABLE A UNE VENTE AU DEBALLAGE

(Article L.310.2, L.310-5, R310-8 , R310-9 et R310-19 du code de commerce et articles R321-1 et R321-7 du code pénal)

DECLARANT

➤ **PERSONNES PHYSIQUES** (Joindre une photocopie d'une pièce d'identité)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

➤ **SOCIETES ou ASSOCIATIONS** (Joindre une photocopie d'une pièce d'identité)

Dénomination sociale :

Nom commercial :

Nom, Prénom, Qualité du représentant légal :

.....

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

N° de SIRET :

CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE

➤ DATE ET DUREE DE LA VENTE

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

➤ LIEU DE LA VENTE

Adresse détaillée du lieu de la vente :

.....

.....

Caractéristiques de l'emplacement (Terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin, local,
cour d'école, préau,
etc.....).....

.....

.....

➤ NATURE DES MARCHANDISES MISES EN VENTE

Marchandises neuves :

.....

Marchandises d'occasion :

.....

ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom).....certifie exacts

les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310.2, R 310-8 et R 310-9 du code de commerce.

Date et Signature

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art.L310-5 du code de commerce).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Recommandée avec demande d'avis de réception : oui - non

Remise contre récépissé : oui - non

Observations :
.....
.....
.....
.....